

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 8 octobre 2025

Le huit octobre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le 2 octobre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 10

Absents : 6

Présents : M BAZILLE, MME GOUIN, MME MY, M NOURY, M DREUX, MME EPRON, M GOBÉ, MME MARY

Absents excusés : MME LANCIEN, M PLANNELLES-GARCIA, M DEMAZEL, MME PENLOUP, MME HAVARD

Absents qui ont donné pouvoir : M LÉON pouvoir à M RONCERAY

Secrétaire de séance : M. Maryline MARY

N°2025058 - Objet : VENTE PARCELLE N°38 LOTISSEMENT DE MARCILLY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur BIGNON Ludovic d'acquérir une parcelle du Lotissement de Marcilly cadastrée C N°1048, lot n°38.

Cette parcelle a une superficie de 393 m² et sera vendue 10.00 € TTC soit 3 930.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

ACCEPTE de vendre le lot n°38 du Lotissement de Marcilly (393 m²) à Monsieur BIGNON Ludovic au prix de 10.00 € TTC le m².

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint (dans l'ordre du tableau) à signer l'acte établi par la SELARL Nicolas LEPAGE, Notaire associé, à Louvigné du Désert (35) et les pièces se rapportant à cette vente.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Le secrétaire de séance,

Maryline MARY



Fait et délibéré le 8 octobre 2025

Pour extrait conforme,

Marcel RONCERAY, Maire

Accusé de réception en préfecture
05816372302025058-DE
Date de télétransmission : 13/10/2025
Date de réception préfecture : 13/10/2025

